



10S - Voie générale (VG)

SELECTION DES ACTIVITES A CHOIX

Les parents, après avoir pris en compte l'avis de leur enfant et les conseils des enseignants, choisissent :

- une activité à choix (1 période)

Dans la mesure du possible, nous tenons compte du premier choix de l'élève, **mais nous ne pouvons garantir que celui-ci sera retenu au cas où le nombre d'inscriptions dans l'option serait insuffisant ou, au contraire, trop conséquent.**

Pour cette raison, nous vous demandons d'indiquer, dans le tableau ci-dessous, le premier choix et le second choix d'activité.

| ACM-EDN | CHOIX D'ACTIVITE (1 PERIODE) | 1er choix | 2° choix |
|---------|---|-----------|----------|
| | ACT – Activités créatrices et manuelles | | |
| | TM – Activités créatrices et manuelles | | |
| | EDN – Education nutritionnelle | | |

Groupe actuel d'ACM-EDN (année scolaire 2023-2024) : _____

Nom de l'élève : _____ Prénom de l'élève : _____

Classe actuelle : _____ Maître référent : _____

Signature du représentant légal : _____ Signature de l'élève : _____

Date : _____

Délai de retour au secrétariat par courriel (es.orbe@vd.ch) ou courrier: MARDI 26 MARS 2024

Passé ce délai, les élèves n'ayant pas rendu ce formulaire sont réputés sans vœux particuliers

OCOM – OPTION DE COMPETENCE ORIENTEE METIER

En principe, votre enfant poursuivra, l'année scolaire prochaine, l'option de compétence orientée métier (OCOM) qu'il a choisi en 9S.

Cependant, la possibilité de changer d'OCOM en fin de 9^e année est ouverte aux élèves qui auraient, durant leur 9^e année, précisé leur projet de formation, lors d'un stage par exemple. À ce moment, vous pouvez nous adresser une demande motivée de changement qui sera étudiée par le Conseil de direction. À toutes fins utiles, nous vous rappelons que le descriptif détaillé de chaque OCOM se trouve sur le site www.es-orbe.ch. Pour les personnes ne disposant pas d'un accès internet, des brochures sont disponibles au secrétariat.